
Konkurse Faillites Fallimenti

No 226 Freitag, 19.11.2004 122. Jahrgang

1. *Débitrice:* **JSM Conseils Sàrl**, route de Chantemerle 58, 1763 Granges-Paccot
2. *Déclaration de faillite:* 16.08.2004
3. *Suspension de faillite:* 18.10.2004
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 29.11.2004
5. *Avance de frais:* CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* exploitation d'un bureau de conseils économiques et financiers, conseils fiscaux TVA ainsi que l'administration de sociétés.

Office cantonal des faillites Fribourg
1701 Fribourg

(02549016)